

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

Contacts : 03.88.15.14.20
fala-info@caavocat.com



RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2011

Sommaire :

- Comptes annuels
- Attestation du rapport financier annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012
- Rapport de la Présidente du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

FALA SA

11A Rue du Fossé des Treize

67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

HANS et ASSOCIES Strasbourg
2 Square du Château

67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 29 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 768 503.75		3 768 503.75	3 768 503.75			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	4 240 020.92		4 240 020.92	4 240 020.92			
Prêts	15 879 960.24		15 879 960.24	10 349 135.35	5 530 824.89	53.44	
Autres immobilisations financières							
TOTAL II	23 888 484.91		23 888 484.91	18 357 660.02	5 530 824.89	30.13	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances				5 741.00	5 741.00	100.00
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	28 703.55		28 703.55	28 703.55			
Disponibilités	505 515.37		505 515.37	2 114 797.06	1 609 281.69	76.10	
Charges constatées d'avance (3)	2 921.97		2 921.97	3 034.56	112.59	3.71	
TOTAL III	537 140.89		537 140.89	2 152 276.17	1 615 135.28	75.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	24 425 625.80		24 425 625.80	20 509 936.19	3 915 689.61	19.09

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 15 879 960.24

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2011	12	31/12/2010	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 100 000.00	1 100 000.00				
	RESERVES						
	Réserve légale	110 000.84	110 000.84				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	550 530.98	550 530.98				
	Report à nouveau	14 805 887.13	11 171 896.12	3 633 991.01	32.53		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	7 583 078.00	5 433 991.01	2 149 086.99	39.55		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	24 149 496.95	18 366 418.95	5 783 078.00	31.49		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	DETTES D'EXPLOITATION						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 533.75	42 041.83	2 508.08	5.97		
	Dettes fiscales et sociales	85 954.00	6 215.00	79 739.00	NS		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	150 641.10	2 095 260.41	1 944 619.31	92.81			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	TOTAL IV	276 128.85	2 143 517.24	1 867 388.39	87.12		
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	24 425 625.80	20 509 936.19	3 915 689.61	19.09		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

276 128.85 2 143 517.24

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2011 12			Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée				0.25	0.25	100.00
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				0.25	0.25	100.00
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			228 133.05	241 518.22	13 385.17	5.54
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales			12 001.00	9 365.00	2 636.00	28.15
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			150 400.00	93 670.00	56 730.00	60.56
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			390 534.05	344 553.22	45 980.83	13.35
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			390 534.05	344 552.97	45 981.08	13.35
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2011	12 31/12/2010	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	7 902 689.16	5 735 801.95	2 166 887.21	37.78
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	180 824.89	78 689.03	102 135.86	129.80
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	8 083 514.05	5 814 490.98	2 269 023.07	39.02
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 083 514.05	5 814 490.98	2 269 023.07	39.02
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 692 980.00	5 469 938.01	2 223 041.99	40.64
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	109 902.00	35 947.00	73 955.00	205.73
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	8 083 514.05	5 814 491.23	2 269 022.82	39.02
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	500 436.05	380 500.22	119 935.83	31.52
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	7 583 078.00	5 433 991.01	2 149 086.99	39.55

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

8 083 514.00 5 814 491.00

FALA SA
11A Rue du Fossé des Treize
67000 STRASBOURG

ANNEXE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

HANS et ASSOCIES Strasbourg
2 Square du Château

67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 29 50

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et principes comptables français ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend des certificats de dépôt négociables, valorisés au nominal augmenté des intérêts courus à la date de clôture. Cette valorisation est proche de la valeur de marché.

Il comprend également des parts d'OPCVM. Leur valeur brute est constituée du coût d'acquisition.

Lorsque la valeur liquidative des parts d'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt ne revêtent pas un caractère significatif.

Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/11	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/11
Immobilisations financières :				
Participations	3.769	-	-	3.769
Autres titres immobilisés	4.240	-	-	4.240
Prêts	10.349	7.531	2.000	15.880
	18.358	7.531	2.000	23.889

Provisions
(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/11	Augmenta- tions	Diminutions	Montant au 31/12/11
ETAT NEANT				

Etat des échéances des créances et des dettes
(en milliers d'euros)

	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances :			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	15.880	15.880	
Créances de l'actif circulant :			
Autres créances	0	0	
Charges constatées d'avance	3	3	
	15.883	15.883	
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40	40	
Dettes fiscales et sociales	86	86	
Autres dettes *	151	151	
	276	276	

* dont dividendes à payer

Néant

Détail des produits à recevoir
(en milliers d'euros)

	31/12/11	31/12/10
Prêts		
Intérêts courus à recevoir	0	0
Autres créances		
Dividendes à encaisser	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôts	0	0
TOTAL	0	0

Détail des charges à payer
(en milliers d'euros)

	31/12/11	31/12/10
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs fact. non parvenues	29	39
Total	29	39
Dettes fiscales et sociales		
Org. Sociaux - Charges à payer	12	6
Total	12	6
Autres dettes		
Divers charges à payer	151	95
Total	151	95
Total général	192	140

Honoraires du Commissaires aux Comptes pris en charge au titre de l'exercice 2011

En 2011 (en K€)	Commissariat aux Comptes	Autres missions	Total
Mazars	17	0	17
TOTAL	17	0	17

Détail des charges constatées d'avances
(en milliers d'euros)

	31/12/11	31/12/10
Charges constatées d'avances		
- d'exploitation	3	3
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	0
Total général	3	3

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au 01/01/11	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31/12/11
Actions ordinaires	55	20 000	-	-	20 000

Inventaire des valeurs mobilières

Catégories de valeurs mobilières	Nature	Evaluation au 31/12/11	
		Quantité	Valeur au bilan (en milliers d'euros)
OPCVM	CIC Sécu C	5,796	29
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			<i>29</i>
Parts	SIL Fala	5 386	1 015
Actions	Bio Springer	3 849	1 337
Actions	Lesaffre Iberica SA	388 349	1 416
<i>Titres de participation</i>			<i>3 769</i>
Actions	Cofisaf	94 179	4 240
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>4 240</i>

La valeur de marché des OPCVM au 31/12/2011 s'élève à 38 K€.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	3.769	
Autres titres immobilisés	4.240	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	15.880	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit, appelé, non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	7.903	
Autres produits financiers	181	
Charges financières		

Rémunération des dirigeants
(en milliers d'euros)

	Montant
Rémunérations allouées aux membres :	
- des organes d'administration	150
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège à
STE LESAFFRE ET CIE	SA	734 K€	41 Rue Etienne Marcel 75001 PARIS RCS B 316 055 672

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	7.693	110	7.583
Résultat exceptionnel	0	0	0
Total	7.693	110	7.583

Tableau des engagements
(en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Engagements en matière de pension						
Engagements reçus						
Engagements réciproques						

TABLEAU NEANT

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Acompte sur dividendes	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2009	1.100	15.248	2.384	-2.000	16.732
Résultat au 31 décembre 2010			5.434	-2.000	3.434
Distribution effectuée par la société		-3.800		2.000	-1.800
Affectation du résultat 2009		2.384	-2.384		
Situation à la clôture 2010	1.100	13.832	5.434	-2.000	18.366
Résultat au 31 décembre 2011			7.583	0	7.583
Distribution effectuée par la société		-3.800		2.000	-1.800
Affectation du résultat 2010		5.434	-5.434		
Situation au 31 décembre 2011	1.100	15.466	7.583	0	24.149

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31/12/11	31/12/10
+Résultat net	7.583	5.434
- Variation du BFR lié à l'activité	-1 862	-(150)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	5 721	5 584
- Acquisitions d'immobilisations financières	-7.531	-5.679
+Réductions des immobilisations financières	2.000	3.800
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-5.531	-1.879
- Dividende	-1 800	-3 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 800	-3 800
Variation de la trésorerie (A+B+C)	-1 610	-95
Trésorerie à l'ouverture (D)	2 144	2 238
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	534	2 144

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
(art. 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications	2007 (euros)	2008 (euros)	2009 (euros)	2010 (euros)	2011 (euros)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000
b) Nombre d'actions émises.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2.732.169	5.918.781	2.656.194	5.814.491	8.083.514
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2.511.845	5.687.753	2.426.123	5.469.938	7.692.980
c) Impôts sur les bénéfices.....	123.893	165.412	41.687	35.947	109.902
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2.387.952	5.522.341	2.384.436	5.433.991	7.583.078
e) Montant des bénéfices distribués	3.600.000	3.800.000	3.800.000	3.800.000	3.800.000
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions.....	119	276	119	272	379
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions..	119	276	119	272	379
c) Dividende versé à chaque action.....	180	190	190	190	90
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	-	-	-	-	-

Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Comptes annuels au 31 décembre 2011

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2011	Observations
				Brute	Nette						
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
Société Industrielle de Levure FALA S.à.r.l. 8, rue de St-Nazaire 67100 Strasbourg	1.725	50.716	49,95	1.015	1.015	-	-	111.690	12.638	5.871	(exercice 2011)
BIO SPRINGER S.A. 103, rue Jean-Jaurès 94701 Maisons Alfort	1.375	85.777	13,99	1.337	1.337	-	-	137.245	2.862	616	(exercice 2011)
LESAFFRE IBERICA S.A. Avenida de Santander n°138 Valladolid	1.988	27.782	19,53	1.416	1.416	-	-	43.408	11.164	474	(exercice 2011)

NB : le compte titres de participations figurant au bilan comprend également des participations inférieures à 10 % du capital des sociétés concernées, dont la valeur comptable tant brute que nette s'élève à 4.240 K€. Le montant des dividendes encaissés à ce titre au cours de l'exercice 2011 s'élève à 942 K€.

« FALA »
Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

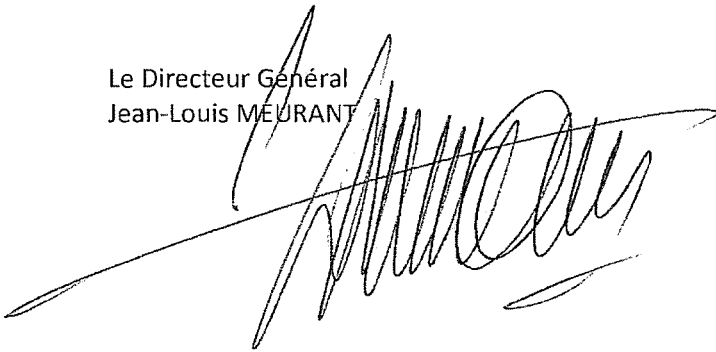


Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Nancy le 24.04.2012

Le Directeur Général
Jean-Louis MEURANT



« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant son 92^e exercice, clos le 31 décembre 2011, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents, dans le respect des dispositions du plan comptable français, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports du commissaire aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires les concernant.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Votre Société a poursuivi son activité de gestion de portefeuille. Elle gère ses différentes participations et les risques qui y sont associés.

Deux points significatifs, sans relation l'un avec l'autre, sont à retenir pour l'année 2011.

I. Sur l'année 2011, les recettes de FALA sont en hausse de 39 %. Le résultat de l'exercice s'élève à 7.583.078 euros contre 5.433.991 en 2010 (+39,55%).

Les revenus distribués par les sociétés dans lesquelles la société FALA détient des participations affichent une hausse de 37,78 % par rapport à ceux de 2010. Cette

progression s'explique par la reprise de la distribution par Bio Springer et les augmentations significatives des dividendes versés par Sil Fala et Cofisaf. Toutefois, les disparités entre les situations des filiales et des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations demeurent. Les dividendes distribués par Lesaffre Iberica en 2011 ont chuté de 66 %.

On constate également en 2011 une hausse du montant des intérêts perçus par la société FALA en rémunération du placement de ses disponibilités. Elle s'explique par la remontée du taux Euribor 3 mois et l'augmentation des montants placés.

II. Il est rappelé qu'en janvier 2011, une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) a été initiée par la société Lesaffre & Cie et s'est déroulée, après visa de l'Autorité des marchés financiers, du 4 au 24 février 2011.

Le dépôt du projet d'OPAS est intervenu après la conclusion par Lesaffre & Cie, le 14 janvier 2011, de plusieurs accords avec les principaux actionnaires familiaux de FALA, autres que la famille Lesaffre. Les membres des familles Berthon, Canetti, Mikol et Becker ont ainsi cédé respectivement 601, 601, 887 et 1.286 actions FALA, c'est à dire au total 3.375 actions FALA représentant autant de droits de vote, soit 16,88 % du capital et 10,52% des droits de vote de FALA, au prix unitaire de 5.390 €, identique à celui de l'Offre.

A l'issue de cette cession, Lesaffre & Cie détenait 14.526 actions FALA, soit 72,63 % du capital et 80,03% des droits de vote de FALA et avait franchi le seuil des deux-tiers du capital et des droits de vote de la Société.

Dès le dépôt du projet d'OPAS, la société Lesaffre & Cie avait annoncé que la mise en œuvre de l'OPAS s'inscrirait dans une logique de poursuite et de développement de l'activité de la Société au sein du Groupe et avait indiqué son souhait d'obtenir le retrait ou la radiation de FALA d'Euronext Paris.

Au cours de l'OPAS, la société Lesaffre & Cie a acquis sur le marché 4.062 actions FALA.

A la clôture de l'offre, la société Lesaffre & Cie détenait 18.588 actions FALA représentant 29.738 droits de vote, soit 92,94% du capital et 94,89% des droits de vote de la Société et avait ainsi franchi le seuil des 90 % du capital et des droits de vote de la Société.

Une déclaration de franchissement du seuil de détention de 95% des droits de vote a été effectuée par la société Lesaffre & Cie le 21 mars 2011.

Concernant l'évolution prévisible et les perspectives d'avenir de FALA, il faut relever que bien que la distribution de dividendes par les filiales et participations de FALA ait été bonne sur l'exercice écoulé, leur activité a été difficile en 2011 en raison d'une concurrence agressive et de la baisse de la consommation de pain (en particulier dans les pays méditerranéens) liée à la crise économique. L'avenir dépendra de la capacité des filiales et participations à répercuter l'augmentation des coûts.

En outre, FALA reste attentive à des projets d'investissements nouveaux, s'alignant toutefois désormais sur la politique d'investissement de la holding principale.

La gestion des disponibilités de votre Société reste assurée par la centrale de gestion de la Trésorerie du Groupe Lesaffre. Au 31 décembre 2011, les montants ainsi placés s'élevaient à la somme de 15.879.960 euros.

Nous vous rappelons que les sommes placées portent intérêts au taux de l'EURIBOR 3 mois.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce ainsi que le tableau des filiales et participations prévu par l'article L 233-15 du Code de commerce.

ACTIVITES DES SOCIETES DANS LESQUELLES FALA S.A. DETIENT DES PARTICIPATIONS

L'activité de la SILFALA est en baisse en 2011 par rapport à l'exercice précédent, du fait d'une baisse des volumes en levure et en améliorants ; les fortes augmentations des prix des matières premières ont rendu nécessaires des augmentations de prix. Le résultat final est cependant équivalent à celui de 2010.

En ce qui concerne les principales filiales de COFISAF, le contexte économique hongrois a été difficile ; le volume d'affaires de la filiale est en léger repli et l'inflation des matières premières a pesé négativement sur les marges de ses produits manufacturés. Le marché domestique turc connaît depuis juillet 2011 une guerre des prix ouverte qui a eu un impact négatif important sur les résultats de la société OZMAYA.

La situation économique en Espagne et au Portugal a entraîné une baisse d'activité chez les clients les plus importants de la société Lesaffre Iberica et une baisse de ses ventes. L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché, plus particulièrement au Portugal, a eu pour conséquence une baisse importante des prix de ventes, cette tendance commençant à changer en fin d'année.

Les résultats 2011 de Bio Springer restent bénéficiaires mais sont inférieurs à ceux de l'année précédente ; ce fléchissement devrait s'estomper en 2012.

DELAI DE PAIEMENT

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2011, deux factures de fournisseurs de la société FALA S.A., datées du 29 novembre 2011 et du 1^{er} décembre 2011, restaient ouvertes pour un montant de 10.496,60 euros avec échéance respectivement au 29 décembre 2011 et à réception et ont été réglées le 10 janvier 2012.

Nous vous rappelons en outre qu'au 31 décembre 2010, une facture de l'un des fournisseurs de la société FALA S.A., datée du 20 décembre 2010, restait ouverte pour un

montant de 3.472,83 euros avec échéance au 20 janvier 2011 et a été réglée avant sa date d'échéance.

RESULTATS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Les produits des participations figurant au compte de résultat, sous la rubrique « Produits financiers », se totalisent pour l'exercice 2011 à 7.902.689 €. Ce montant se répartit comme suit :

- dividende SIL FALA S.à.r.l.....	5.870.740,- €
- dividende BIO SPRINGER S.A.	615.840,- €
- dividende CGL (PANIBERICA)	474.319,16,-€
- dividende COFISAF	941.790,- €

Le bilan et les comptes annuels de votre Société, que nous vous présentons, font ressortir pour l'exercice 2011,

un bénéfice de	<u>7.583.078,- €</u>
formant, avec le report bénéficiaire	
antérieur de	<u>14.805.887,13 €</u>
un montant disponible de.....	<u>22.388.965,13 €</u>

que nous vous proposons d'affecter et de répartir
comme suit :

- dividende statutaire aux actions	<u>66.000,00 €</u>
--	--------------------

le solde de.....	<u>22.322.965,13 €</u>
étant reporté à nouveau.	

Si vous approuvez cette répartition, nous vous proposons de fixer le dividende à 3,30 € net par action, avant prélèvements sociaux, payable à partir du 8 juin 2012 par les soins du CIC-EST.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, sur la totalité de son montant, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158§3.2^e du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libérateur.

Nous vous rappelons en outre que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libérateur ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2008 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)
Exercice 2009 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)
Exercice 2010 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons qu'à la date du présent rapport, la Société Lesaffre & Cie détient plus de 90 % du capital et plus de 95 % des droits de vote dans votre Société. Les opérations réalisées sur leurs titres par certains dirigeants courant 2011, qui ont participé aux franchissements de seuil ci-dessus, sont rappelées en page 2.

Nous vous informons également qu'au cours de l'année 2011, 4.262 actions de votre Société ont été échangées et que les cours extrêmes se sont établis à 3.750,- € pour le plus bas et à 5.490,- € pour le plus haut.

Aux termes de l'article 885 T bis du Code Général des Impôts, « les valeurs mobilières cotées sur un marché sont évaluées selon le dernier cours connu ou selon la moyenne des trente derniers cours qui précèdent la date d'imposition. ».

Nous vous informons que le dernier cours pour l'année 2011 s'établit à 5.320,- € et que la moyenne des 30 derniers cours précédant la date d'imposition est de 5.375,60 €.

MANDATS SOCIAUX

A la suite des démissions de Messieurs Mehdi Ouazzani Hassani et Paolo Rossi de leurs fonctions d'administrateurs, le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2012, a décidé de coopter Monsieur Philippe Guillaumie, nouveau Directeur administratif et financier de Lesaffre et Monsieur Emmanuel Lorette, nouveau Responsable Europe en qualité d'administrateurs pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, respectivement Messieurs Ouazzani Hassani et Rossi. Nous vous proposerons de ratifier cette cooptation.

Par ailleurs, les mandats de Madame Isabelle Battist-Fosse, administrateur, et de Monsieur Jean-Louis Meurant, administrateur et Directeur Général, étant arrivés à expiration, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions d'administrateur pour la durée statutaire de six années.

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de votre société est annexée au présent rapport.

Pour l'exercice 2012, nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 150.000 € nette de prélèvement au titre du forfait social.

Nous annexons également à notre rapport un tableau récapitulatif de la rémunération versée par votre société aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2011.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, il m'appartient de vous rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans la Société.

I. Gouvernement d'entreprise – Composition du Conseil et préparation et organisation de ses travaux

1.1

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 27 mai 2011 les mandats d'administrateur de Madame Anne Becker et de Monsieur Patrick Berthon ont été renouvelés. Lors du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée, la décision de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur général de la Société a été réitérée et Madame Anne Becker a été reconduite dans ses fonctions de Présidente du Conseil d'administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration a également reconduit Monsieur Berthon dans ses fonctions de membre du Comité d'audit et lui a confié la présidence de ce Comité.

En conséquence, le Conseil d'administration de FALA se composait de 13 administrateurs à la clôture de l'exercice :

- Madame Isabelle Battist-Fosse
- Madame Anne Becker, Présidente du Conseil d'administration
- Monsieur Guy Becker
- Monsieur Humphrey Becker

- Monsieur Patrick Berthon, Président du Comité d’audit
- Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani, membre du Comité d’audit
- Monsieur Denis Lesaffre
- Monsieur Maurice Lesaffre
- Monsieur Jean-Louis Meurant, Directeur général
- Madame Yvette Mikol
- Monsieur Paolo Rossi
- Monsieur Laurent Xardel
- Monsieur Jean-Jules Zoetelief-Tromp

Le Conseil était ainsi composé de 23 % de femmes au 31 décembre 2011. Cette composition est conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Il est en outre précisé que Messieurs Medhi Ouazzani Hassani et Paolo Rossi ont démissionné de leurs fonctions d’administrateur avec effet au 20 mars 2012 et que Messieurs Philippe Guillaumie et Emmanuel Lorette ont été cooptés lors du Conseil d’administration du 23 mars 2012 pour les remplacer.

1.2

La Présidente organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est régi par un règlement intérieur que pour la question de la participation au Conseil d’administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Elle veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s’assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure d’accomplir leur mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l’intérêt de la Société l’exige. Les administrateurs sont convoqués par la Présidente. Le Commissaire aux comptes est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Conseil d’administration a été réuni 5 fois au cours de l’exercice 2011, à savoir :

- le 14 janvier 2011, sur un ordre du jour consacré au projet d’offre publique d’achat, selon la procédure simplifiée, initiée par Lesaffre & Cie et visant les actions FALA. Après que le projet ait été détaillé aux membres du Conseil, l’expert indépendant, le Cabinet Kling et associés, a présenté son rapport sur les conditions financières de l’OPAS ainsi que sur les conditions du retrait obligatoire qui pourrait être mis en œuvre, si les conditions le permettaient, à l’issue de l’OPAS. Le Conseil d’administration a alors adopté un avis motivé sur l’intérêt de cette offre et sur les conséquences de celle-ci pour la société et ses actionnaires.
- Le 18 mars 2011, aux fins d’évoquer les résultats de l’OPAS ainsi que les perspectives d’avenir de la Société et de préparer l’assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2011 appelée à statuer sur les comptes de l’exercice 2010.

Lors de cette séance, le Comité d’audit a présenté son rapport aux membres du Conseil d’administration. Il a conclu qu’aucun élément figurant dans son rapport ne

s'opposait à l'arrêté des comptes et a considéré que le Commissaire aux comptes satisfaisait aux conditions d'indépendance posées par les textes.

Puis, après en avoir discuté, les membres du Conseil ont arrêté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2010.

Ils ont approuvé le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration sur lequel le Comité d'audit avait émis un avis favorable.

Les membres du Conseil ont ensuite évoqué la question de la proposition d'affectation du résultat et les mandats arrivant à leur terme. Ils ont arrêté le montant global des jetons de présence qui serait proposé à l'Assemblée et les termes du rapport de gestion pour l'exercice 2010.

Enfin, le Conseil a fixé la date et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée.

A la convocation en date du 4 mars 2011 ont été joints le bilan et le comptes de résultat au 31 décembre 2010, les projets de rapports de la Présidente et de gestion ainsi qu'un tableau des résultats à fin décembre 2010 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations.

- le 27 mai 2011, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration s'est réuni.

Le Conseil a réitéré sa décision de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur général de la société et a reconduit le mandat de Présidente du Conseil de Madame Anne Becker.

Il a également renouvelé le mandat de membre du Comité d'audit de Monsieur Berthon et lui en a confié la présidence.

Le Conseil a ensuite évoqué les suites de l'OPAS et l'évolution des affaires de la société FALA et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Puis, le Conseil a fixé les modalités de répartition du montant des jetons de présence voté par l'Assemblée.

A la convocation des administrateurs était joint un tableau récapitulatif des prêts consentis par FALA au pool de trésorerie du Groupe Lesaffre et des intérêts versés.

- le 29 août 2011, le Conseil s'est réuni pour examiner les comptes semestriels de la société FALA au 30 juin 2011. Ces comptes ont été arrêtés à l'unanimité par les membres du Conseil. Le rapport financier semestriel a été discuté et adopté dans les mêmes conditions. La marche des affaires de la société FALA a été évoquée ainsi que la question du placement des disponibilités. Le Conseil a donné son autorisation à la signature d'un avenant au contrat de prêt du 23 janvier 2006 entre les sociétés FALA et Lesaffre & Cie.

A la convocation des administrateurs étaient joints le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2011, le projet de rapport financier semestriel et un tableau des résultats à fin juin 2011 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations.

- le 14 octobre 2011, le Conseil s'est réuni.
Il a examiné l'activité et les résultats des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations depuis le dernier Conseil et la situation de la Société. Le Comité d'audit a présenté aux membres du Conseil les résultats de ses travaux.
Puis, le Conseil a décidé, à l'unanimité, conformément à la politique d'investissement qui avait été discutée lors de l'Assemblée Générale de mai 2011, de ne pas mettre en paiement d'acompte sur le dividende de l'exercice 2012.

Un tableau des résultats à fin août 2011 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations ainsi qu'un tableau récapitulatif des avances de trésorerie ont été adressés à l'ensemble des administrateurs avant le Conseil.

A ces différentes réunions du Conseil d'administration ont assisté :

- CA du 14 janvier 2011 11 membres sur 13
(et deux membres étaient représentés)
- CA du 18 mars 2011 9 membres sur 13
- CA du 27 mai 2011 9 membres sur 13
(et deux membres étaient représentés)
- CA du 29 août 2011 8 membres sur 13
- CA du 14 octobre 2011 11 membres sur 13

Durant l'exercice 2011, il n'a pas été fait usage de la faculté de participer au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Toutes les résolutions mises au vote ont été approuvées à l'unanimité des participants.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été régulièrement tenus à leur disposition.

A l'issue de chaque réunion, le secrétaire nommé par le Conseil rédige un procès-verbal qui est arrêté par la Présidente et soumis à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux approuvés par le Conseil sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux.

Au titre de l'exercice 2011, les membres du Conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour l'accomplissement de leur mission. Leur répartition se faisant par parts égales entre les membres, cette dernière pouvant toutefois varier en fonction de la durée de leur mandat au cours de l'exercice, et avec attribution d'un jeton supplémentaire à la Présidente du Conseil d'administration et un demi-jeton supplémentaire à chacun des membres du Comité d'audit.

Le rapport de gestion pour l'exercice 2011 mentionne les éléments relatifs à la structure du capital de la Société et rappelle en particulier les opérations qui ont précédé l'OPAS initiée par Lesaffre & Cie sur les titres de la Société et la répartition du capital à l'issue de l'opération.

Les articles 35 à 44 des statuts prévoient les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales. L'article 41 en particulier est consacré au droit de vote double.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

On entend par procédures de contrôle interne, les procédures constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation et qui visent à :

- d'une part s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - o se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - o s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux,
- d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Votre Société ayant uniquement une activité de gestion de portefeuille et n'employant aucun salarié, c'est eu égard à cette caractéristique que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a été conçu.

L'ensemble des opérations administratives et financières a été externalisé.

FALA bénéficie pour remplir l'objectif susvisé de l'ensemble des procédures et systèmes de contrôle mis en place au niveau du groupe Lesaffre & Cie.

Afin de renforcer les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et conformément à ses obligations légales, FALA s'est dotée d'un Comité d'audit depuis juillet 2009.

Le Comité d'audit était composé à la fin de l'exercice 2011 de Monsieur Patrick Berthon, qui en assure la présidence, et de Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani.

Le 20 mars 2012, Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani a démissionné de ses fonctions d'administrateur et par conséquent de ses fonctions de membre du Comité d'Audit. Monsieur Guillaumie, nouveau Directeur administratif et financier de la société Lesaffre & Cie, a été coopté en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Ouazzani Hassani et a été désigné en tant que nouveau membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité d'audit ont été choisis en raison de leur expérience et de leurs qualifications particulières en matière financière et comptable. Monsieur Berthon répond en outre à la condition d'indépendance posée par l'article L 823-19, al. 2 du Code de commerce. Il n'est ni actionnaire, ni mandataire social, ni salarié de la société Lesaffre et Cie ou de l'une de ses autres filiales et il ne possède pas un nombre significatif d'actions de la société FALA.

Le Comité d'audit se réunit avant l'arrêté des comptes annuels et en cours d'année pour vérifier le suivi de ses recommandations ou en cas d'évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes.

Il rend compte de ses activités au Conseil d'administration et lui présente un rapport écrit au moins une fois par an.

Durant l'exercice 2011, le Comité d'audit a présenté un rapport au Conseil du 18 mars 2011 réuni en vue de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010 et au Conseil qui s'est tenu le 14 octobre 2011.

Conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, ce comité est chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière.
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Concernant les sociétés dans lesquelles FALA détient des participations, dans la mesure où FALA n'en a pas le contrôle majoritaire, le Comité d'audit considère qu'il n'a pas d'obligation d'étendre son contrôle sur ces sociétés.

Toutefois, considérant qu'il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de leur valorisation, le Comité, en accord avec la société Lesaffre et Cie, actionnaire majoritaire de FALA, est autorisé à consulter les éléments relatifs au contrôle interne qui se rapportent aux sociétés concernées.

Par ailleurs, compte tenu du prêt octroyé par FALA au groupe Lesaffre & Cie, le Comité d'audit a proposé au Conseil, qui a accepté, qu'il soit demandé aux auditeurs de la société Lesaffre & Cie d'attester que la situation et les engagements de la société et du groupe ne présentent pas de risque pour les placements de trésorerie réalisés par FALA. Il a ainsi été convenu que le Commissaire aux comptes de Lesaffre & Cie adresserait au Conseil d'administration de FALA, une fois par an, un document mentionnant certains ratios de solvabilité usuels pour le groupe consolidé et pour la société-mère Lesaffre & Cie.

2.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Outre le rôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit, les procédures de contrôle sont notamment mises en œuvre via :

- le suivi des risques industriels des participations de FALA par le département des assurances et la direction industrielle du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi de la situation financière des participations de FALA par le contrôle de gestion du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi des risques juridiques et fiscaux par le service sociétés du Groupe Lesaffre et Cie et par des prestataires externes.

Les opérations bancaires et règlements des fournisseurs ont été effectués sous la signature ou le contrôle du Directeur Général.

2.2 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'objectif de fiabilité de l'information comptable et financière est poursuivi :

En interne :

- par la direction de FALA

- par le Comité d'audit
- par la direction financière du Groupe Lesaffre et Cie qui comprend les services du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la consolidation, du juridique.

Le contrôle de la qualité des informations financières est assuré par le contrôle du reporting de gestion mensuel établi sous un système d'information unifié avec des impératifs de délai et de contenu de l'information de gestion,

En externe :

- par l'expert comptable missionné pour l'établissement des comptes mensuels, semestriels et annuels,
- par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission permanente de certification des comptes,
- éventuellement par des prestataires extérieurs pouvant être missionnés sur des projets spécifiques produisant des effets sur la maîtrise des risques ayant un impact sur l'information comptable et financière.

Les délais de publication de l'information réglementée posés par les textes ont été respectés.

La diffusion de l'information réglementée et son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers sont assurés par un diffuseur professionnel. L'information réglementée est mise en ligne sur le site internet www.fala-info.fr.

III. Pouvoirs du directeur général :

Le Conseil d'administration a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur Général :

A titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, le Directeur Général doit recueillir l'accord préalable du Conseil d'administration pour tous investissements, dépenses ou autres engagements dont le montant individuel hors taxes excéderait 1.000.000 euros.

En application de l'article L. 225-37 al.7 du Code de commerce, il est précisé que la société FALA n'a pas souhaité se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Les documents diffusés par la Société au cours de l'année et ceux préparés en vue de l'approbation des comptes permettent aux actionnaires d'apprécier le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société de manière aussi précise et fiable que possible eu égard aux spécificités de la Société, à savoir le fait qu'elle a pour seule activité la gestion de son portefeuille, et au domaine extrêmement concurrentiel dans lequel évoluent la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Je vous précise enfin que le projet du présent rapport a fait l'objet d'un avis favorable du Comité d'audit et que conformément à l'article L. 225-37 al. 10 du Code de commerce, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 23 mars 2012

La Présidente

MAZARS

FALA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

FALA

Société anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11 A Rue du Fosse des Treize, 67000 STRASBOURG
N° Siren : 778 847 152

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FALA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Titres de participation – La note page 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives aux titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Conseil d'Administration ne contient pas l'ensemble des informations requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

OLIVIER LENEL



MAZARS

FALA

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2011

FALA

Siège social : 11 A rue du Fossé des Treize 67 000 STRASBOURG
Société Anonyme au capital de 1 100 000 €

R.C.S STRASBOURG 778 847 152

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2011

FALA
*Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

**Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration
de la société FALA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FALA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

FALA
Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce
Exercice clos le
31 décembre 2011

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Olivier LENEL